

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère
095-200055655-20250522-DB2
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 04/06

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 MAI 2025



Délibération n°DB25.083

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation du conseil :
15 mai 2025

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du
siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte et informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours gracieux
dans un délai de deux mois adressé au
Président ou d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Cergy-
Pontoise dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou notification.

L'an 2025, le 22 mai à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis MARSAC, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Maria ALVES, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Philippe GOVIGNON, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI

Suppléant : Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique

Pouvoirs : Alain AUBRY a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Martine BIDEL a donné pouvoir à Yves MURRU, Séverine BROUET-HUET a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Caroline DIGARD a donné pouvoir à Maria ALVES, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Françoise HENNEBELLE a donné pouvoir à Jacqueline HAESINGER, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Viviane DIDIER, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Djamila HAMIANI, Benoît PENEZ a donné pouvoir à Franck SUREAU, Corinne QUERET a donné pouvoir à Maurice MAQUIN, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Daniel DOMETZ, Antoni YALAP a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Michèle CALIX est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe "Assainissement"

Délibération n° DB25.083

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°24.210 du 19 septembre 2024 adoptant le compte financier unique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°25.81 du 22 mai 2025 élisant le président de séance pour l'adoption des comptes financiers uniques ;

Considérant que le Président de la communauté d'agglomération a quitté la salle et n'a pas pris part au vote ;

Entendu le rapport du Vice-Président précisant que le projet de compte financier unique pour l'exercice 2024 s'établit comme suit :

Libellé	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 415 640,77			882 926,61	12 415 640,77	882 926,61
Opérations exercice	27 338 760,82	10 304 279,92	2 027 170,34	7 138 717,71	29 365 931,16	17 442 997,63
Total	39 754 401,59	10 304 279,92	2 027 170,34	8 021 644,32	41 781 571,93	18 325 924,24
Résultat de clôture	29 450 121,67			5 994 473,98	23 455 647,69	
Restes à réaliser	421 752,77	23 891 681,92				23 469 929,15
Total cumulé	29 871 874,44	23 891 681,92	0,00	5 994 473,98	23 455 647,69	23 469 929,15
Résultat définitif	5 980 192,52			5 994 473,98		14 281,46

Et fait ressortir un excédent global (*exploitation + investissement*), restes à réaliser inclus de **14 281,46 €** ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et A L'UNANIMITE

1°) constate que le résultat du compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe « Assainissement » présente un excédent d'exploitation de 5 994 473,98 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 5 980 192,52 €, restes à réaliser inclus, d'où un résultat global excédentaire au compte financier unique de 14 281,46 €.

2°) adopte le projet de compte financier unique ci-annexé ;

Délibération n° DB25.083

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

